



Note synthétique Budget primitif Exercice 2026

Commune de Mallemort

Présenté en séance du Conseil Municipal du 27/04/2026

Délibération n°

Table des matières

I.	Section de fonctionnement.....	3
A.	Recettes réelles de fonctionnement.....	3
B.	Dépenses réelles de fonctionnement.....	6
C.	Provisions budgétaires.....	8
D.	Analyse des résultats prévisionnels de fonctionnement.....	8
II.	Section d'investissement.....	9
A.	Recettes réelles d'investissement.....	9
B.	Dépenses réelles d'investissement.....	10
III.	Equilibre budgétaire.....	12

Le code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement du conseil municipal un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses, pour l'ensemble de l'exercice 2026 (principes d'annualité, universalité, unité)

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la commune. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et sert également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'élaboration budgétaire nécessite une évaluation sincère et prudente des dépenses et des recettes, ce qui doit conduire :

- A ne pas sous évaluer les dépenses et en particulier à inscrire toutes les dépenses obligatoires, et liées aux projets et contrats en cours.
- A ne pas surévaluer les recettes, et à tenir compte des informations délivrées au moment de l'élaboration budgétaire (notifications des dotations, de la fiscalité...)

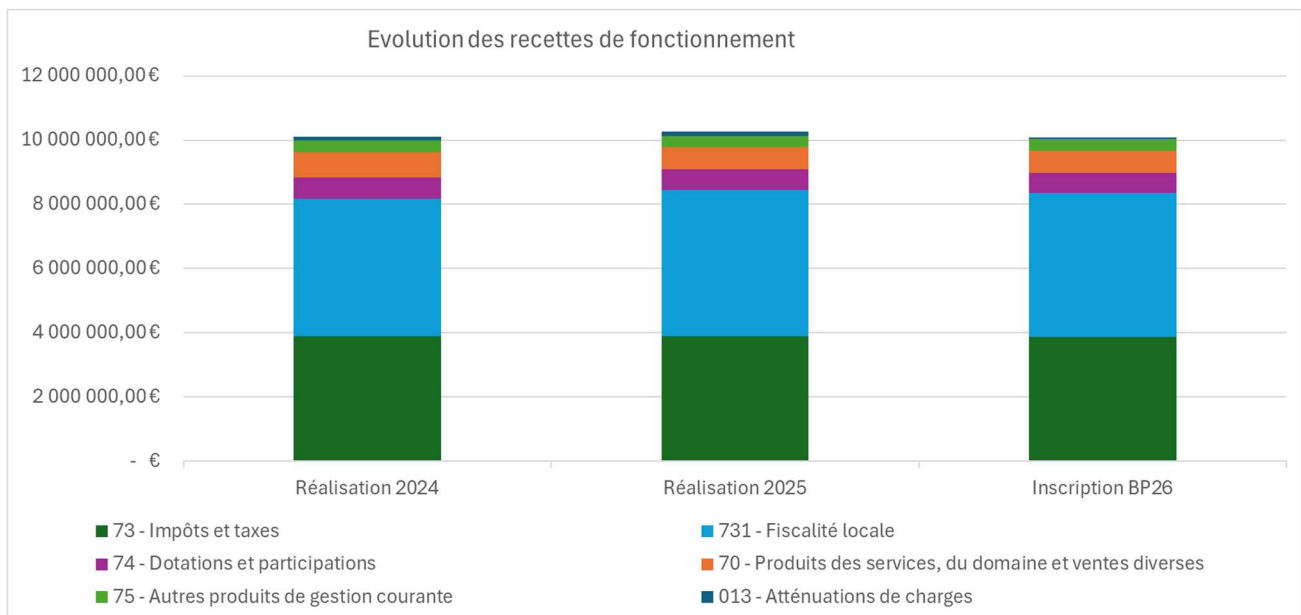
L'année 2026 est le premier exercice du mandat municipal 2026-2032, installé lors du Conseil Municipal du 20 mars 2026. A ce titre, le budget primitif présenté fera sans doute l'objet de modification au cours de l'exercice au regard des choix de gestion qui pourront être faits.

L'évaluation des dépenses et des recettes tient compte de la situation au moment de la préparation budgétaire. Tout événement tendant à modifier les consommations de crédits à l'article budgétaire fera l'objet d'une révision par le mécanisme de fongibilité des crédits au chapitre budgétaire, niveau de vote du budget.

I. Section de fonctionnement

A. Recettes réelles de fonctionnement

Chapitre/Opération/ nature	Réalisation 2024	Réalisation 2025	Inscription BP26	% evol° 26/25
013 - Atténuations de charges	102 287,78 €	140 633,47 €	50 000,00 €	-64,45%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	790 965,02 €	695 888,47 €	688 180,00 €	-1,11%
73 - Impôts et taxes	3 880 524,00 €	3 889 386,00 €	3 874 046,00 €	-0,39%
731 - Fiscalité locale	4 287 670,53 €	4 552 028,32 €	4 478 615,00 €	-1,61%
74 - Dotations et participations	666 000,18 €	642 445,68 €	623 259,95 €	-2,99%
75 - Autres produits de gestion courante	375 106,43 €	352 143,68 €	362 300,00 €	2,88%
Recettes de gestion des services	10 102 553,94 €	10 272 525,62 €	10 076 400,95 €	-1,91%
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	
77 - Produits spécifiques	- €	10 113,00 €	- €	
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 107,00 €	- €	97 000,00 €	
Sous total recettes réelles et mixtes	10 103 660,94 €	10 282 638,62 €	10 173 400,95 €	

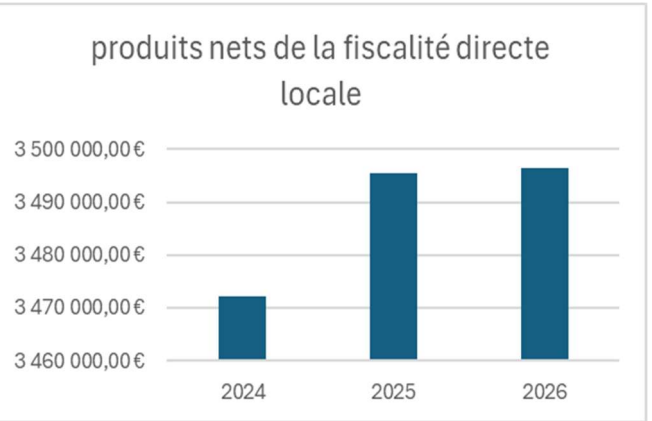


L'application du principe de prudence implique à la lecture du budget une baisse prévisionnelles des recettes courantes de 1,91%.

- Au titre des **atténuations de charges** (013), la commune perçoit les remboursements liés au personnel en congés de maladie ou accident de travail. Ces recettes sont incertaines et tiennent à des événements imprévisibles de l'année.
- Une prévision prudente des produits relatifs à la **tarification des services** (70) qui peut être conjoncturelle
- Une stagnation des **autres impôts et taxes** (73) qui correspondent à :
 - o L'attribution de compensation métropolitaine (3 750 951 €),
 - o La dotation de solidarité communautaire, incertaine dans l'attente du nouveau pacte financier et fiscal métropolitain (62 000 € inscrits contre 89 000 € en 2025)
 - o La taxe sur les droits d'enregistrement, qui dépend de l'activité immobilière de l'année (550 000 inscrits contre 579 000 € perçus en 2025)

	2 025		2 026
	Mallemort	Strate	Mallemort
THRS	11,80%	18,70%	11,80%
TFNB	35,00%	40,11%	35,00%
TFPB	30,00%	53,09%	30,00%

	2024	2025	2026
THRS	378 238,00 €	337 290,00 €	317 302,00 €
TFNB	156 018,00 €	140 940,00 €	142 030,00 €
TFPB	3 430 890,00 €	3 524 208,00 €	3 578 700,00 €
TAXE Pylone	21 518,00 €	22 645,00 €	23 254,00 €
Allocations c	181 387,00 €	184 723,00 €	160 172,00 €
COCO*	- 695 885,00 €	- 714 437,00 €	- 725 097,00 €
produits nets	3 472 166,00 €	3 495 369,00 €	3 496 361,00 €

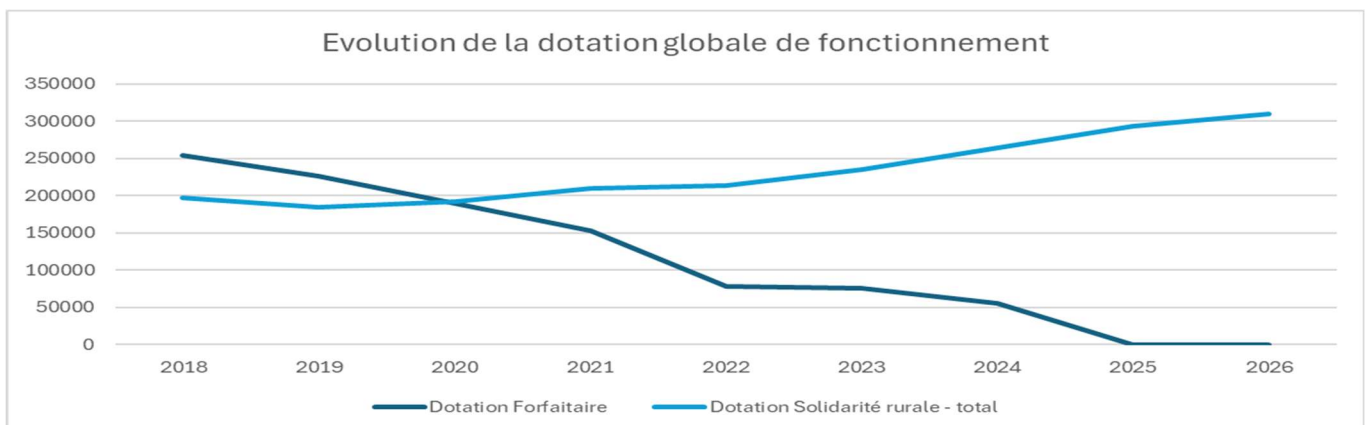
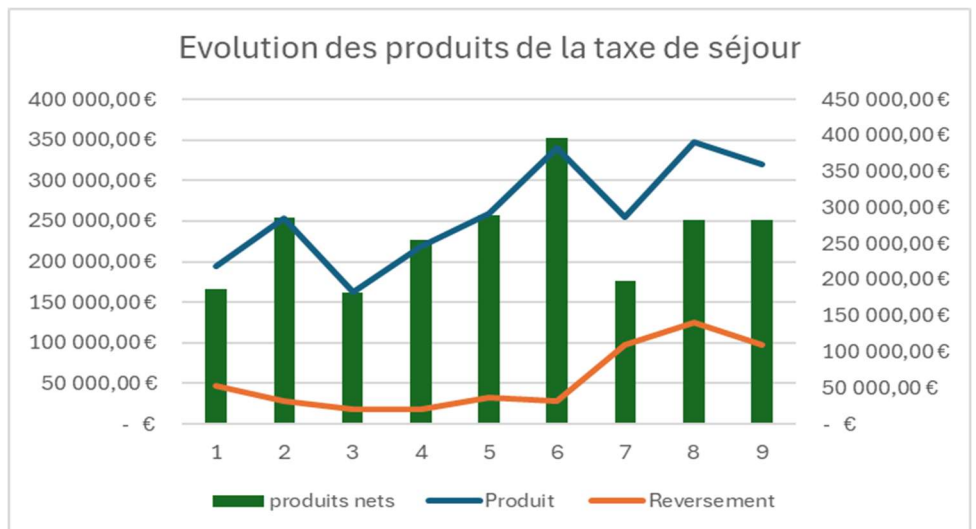


- Les recettes issues de la **fiscalité directe locale (731)** sont prévues sans augmentation des taux décidés par la Commune. La prévision tient compte de la revalorisation des bases fiscales décidée par l'état à hauteur de 0,8% (3 376 361 € inscrits contre 3 356 648 € en 2025). Les **allocations compensatrices** sont quant à elle enregistrées au chapitre 74, en baisse de plus de

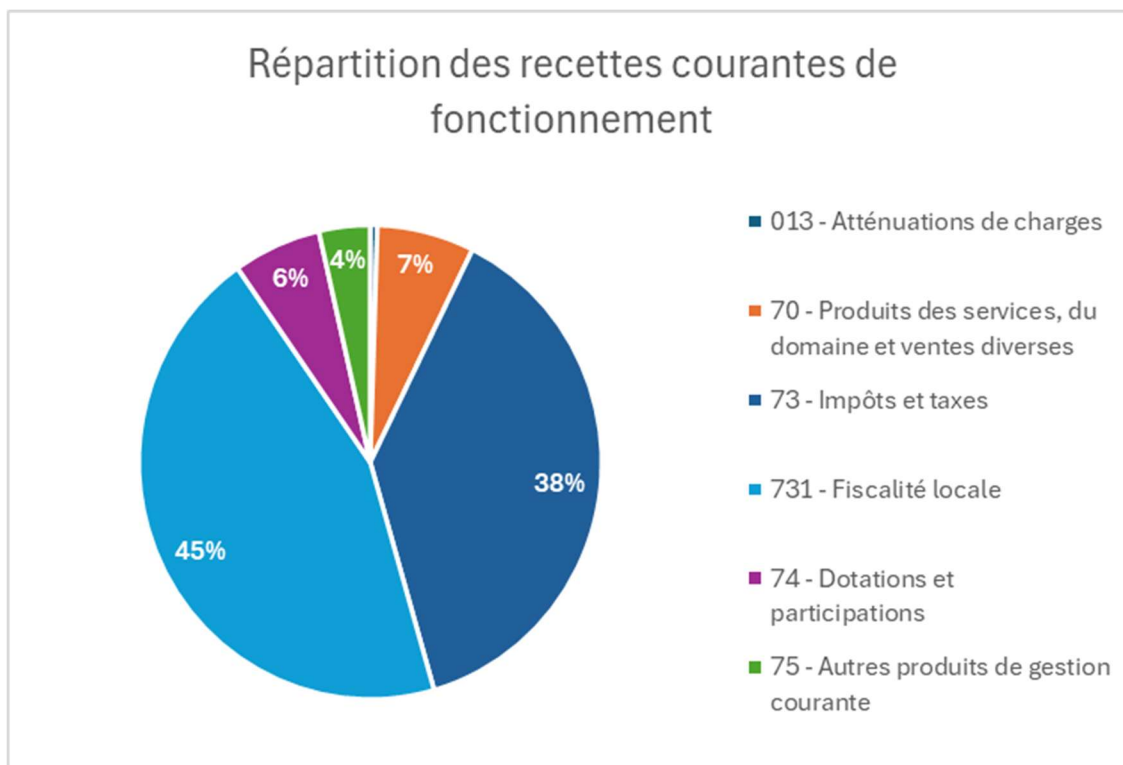
14 000 € au même titre que la dotation globale de fonctionnement, qui affiche une progression de 17 540 €.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produit	218 737,74 €	284 673,72 €	182 643,88 €	246 462,90 €	292 321,70 €	383 050,14 €	286 688,73 €	390 972,32 €	360 000,00 €
Reversement	52 181,04 €	31 021,52 €	20 680,00 €	20 408,00 €	35 761,55 €	30 880,02 €	110 000,00 €	140 000,41 €	109 000,00 €
produits nets	166 556,70 €	253 652,20 €	161 963,88 €	226 054,90 €	256 560,15 €	352 170,12 €	176 688,73 €	250 971,91 €	251 000,00 €

Au chapitre figure également les produits de la taxe de séjour (360 000 € inscrits contre 390 000 € perçus en 2025). Voici les produits de la taxe de séjour net de reversement au département et à la région pour qui la commune collecte une part additionnelle à cette taxe.

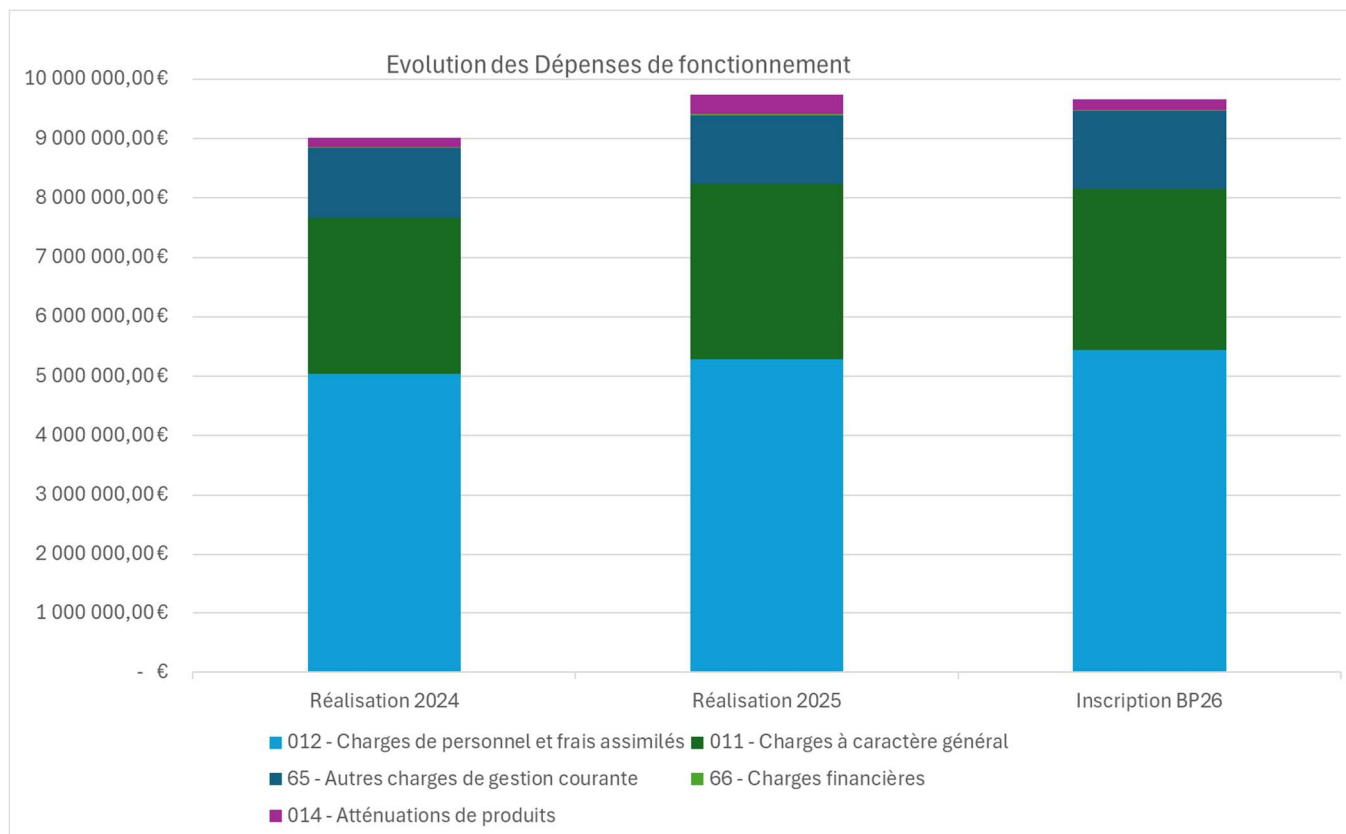


Les **autres produits de gestion courante** progressent de 10 000 € du fait de la revalorisation des loyers et fermages et de produits divers (indemnités d'assurance, avoirs sur exercice antérieur ...).



B. Dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre/Opération/ nature	Réalisation 2024	Réalisation 2025	Inscription BP26	% evol° 26/25
011 - Charges à caractère général	2 626 939,36 €	2 945 612,67 €	2 717 195,00 €	-7,75%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 038 257,64 €	5 286 369,10 €	5 439 106,00 €	2,89%
014 - Atténuations de produits	154 680,00 €	323 278,00 €	179 000,00 €	-44,63%
65 - Autres charges de gestion courante	1 180 073,14 €	1 162 245,61 €	1 311 392,45 €	12,83%
Dépenses de gestion des services	8 999 950,14 €	9 717 505,38 €	9 646 693,45 €	-0,73%
66 - Charges financières	19 772,36 €	15 829,39 €	11 768,84 €	-25,65%
67 - Charges spécifiques	196,98 €	701,32 €	2 000,00 €	
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	- €	1 502,00 €	112 000,00 €	
Sous total dépenses réelles et mixtes	9 019 919,48 €	9 735 538,09 €	9 772 462,29 €	



La prévision budgétaire de **dépenses courantes** est inférieure de 70 000 € à la réalisation 2025. De manière générale, il faut néanmoins tenir compte des augmentations dues aux révisions de prix des contrats en cours et à l'augmentation des prix des matières et fournitures (alimentations, achats de fournitures technique, administratives, éducatives...)

On note au titre des **charges générales** (011) une baisse de 7,75%, l'année 2025 ayant été marqué par une inscription ponctuelle de 350 000 € pour le versement d'une transaction de 350 000 € dans le cadre d'un litige avec un titulaire de marché public.

L'augmentation de 2,89 % des charges de personnel est due à :

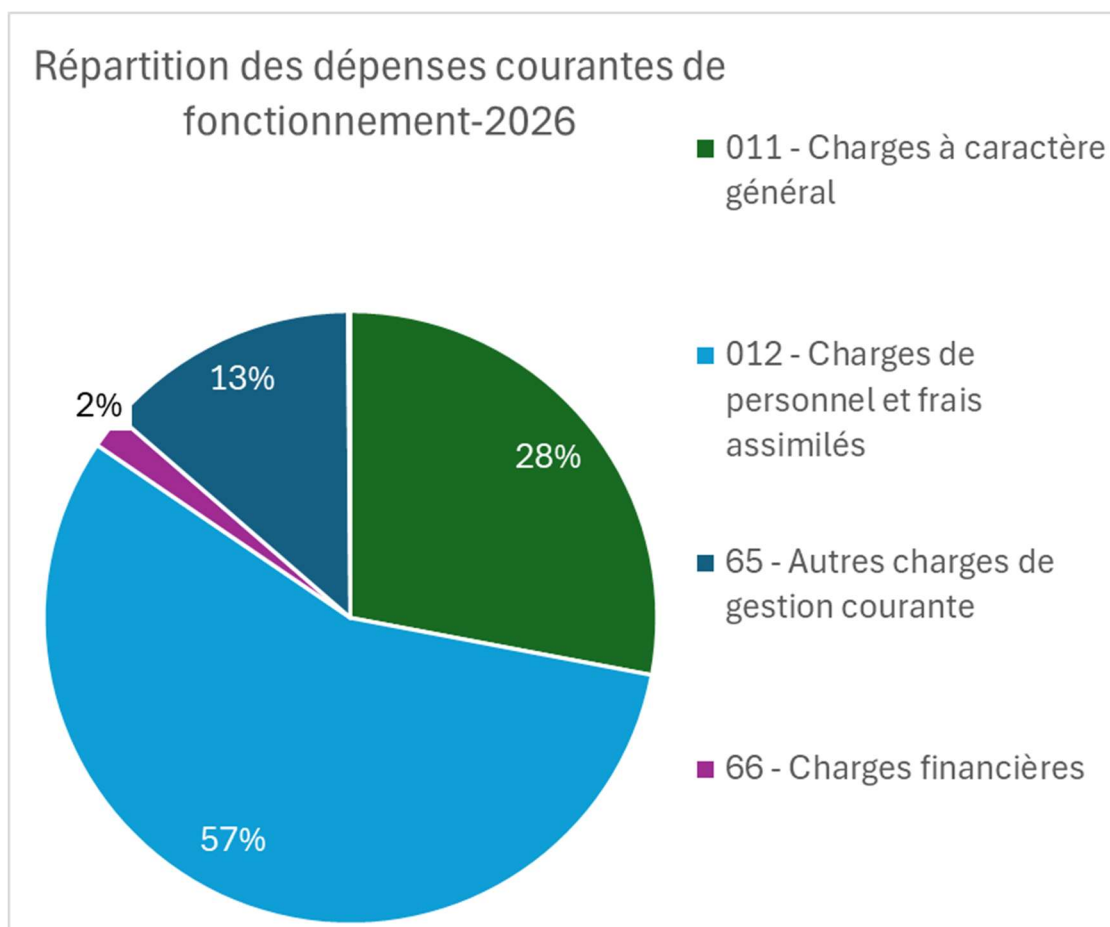
- Une augmentation du taux de cotisations CNRACL de 3 points en 2026 comme l'année précédente (+ 64 895 €)
- Le versement d'une indemnité chômage suite à un contentieux qui a fait droit à l'agent (45 000 €)
- L'harmonisation du régime indemnitaire (+ 28 684 €)
- Les avancements de grade, et d'échelons et les augmentations réglementaires : (+ 8 430 €).
- L'augmentation de l'assurance du personnel (+ 55 000 €)
- Mais une économie d'environ 50 000 € sur les six derniers mois de l'année dans le cadre de la rationalisation de l'organisation des services suite à certains départs.

Les **charges financières** sont en diminution puisque sans nouvel emprunt, le stock de dette étant remboursé à échéance constante, la charge des intérêts diminue avec le temps.

Enfin il faut noter que les **atténuations de produits** (014) sont en baisse du fait de l'absence de prélèvement au titre du Dispositif de Lissage Conjoncturel mis en place par l'état (53 650 € en 2025), et de pénalité SRU. On y trouve donc la contribution au Fonds de Péréquation des ressources intercommunales, et le reversement de la part de la taxe de séjour collectée pour le département et la région.

Les autres charges de gestion courantes (65) augmentent du fait de :

- La revalorisation des indemnités des élus dans le cadre du nouveau statut de l' élu local (+ 24 000 €)
- L'augmentation de l'enveloppe des droits d'utilisation, brevets, licences, dans le cadre de l'informatique en nuage (cloud), pour la modernisation des outils de travail (+ 48 000 €) dont certaines dépenses figuraient auparavant en maintenance au chapitre des charges générales (011).
- L'enveloppe des admissions en non-valeur, en prévision des recouvrements sans suite, et des procédures de créances éteintes (+ 50 000 €)



C. Provisions budgétaires

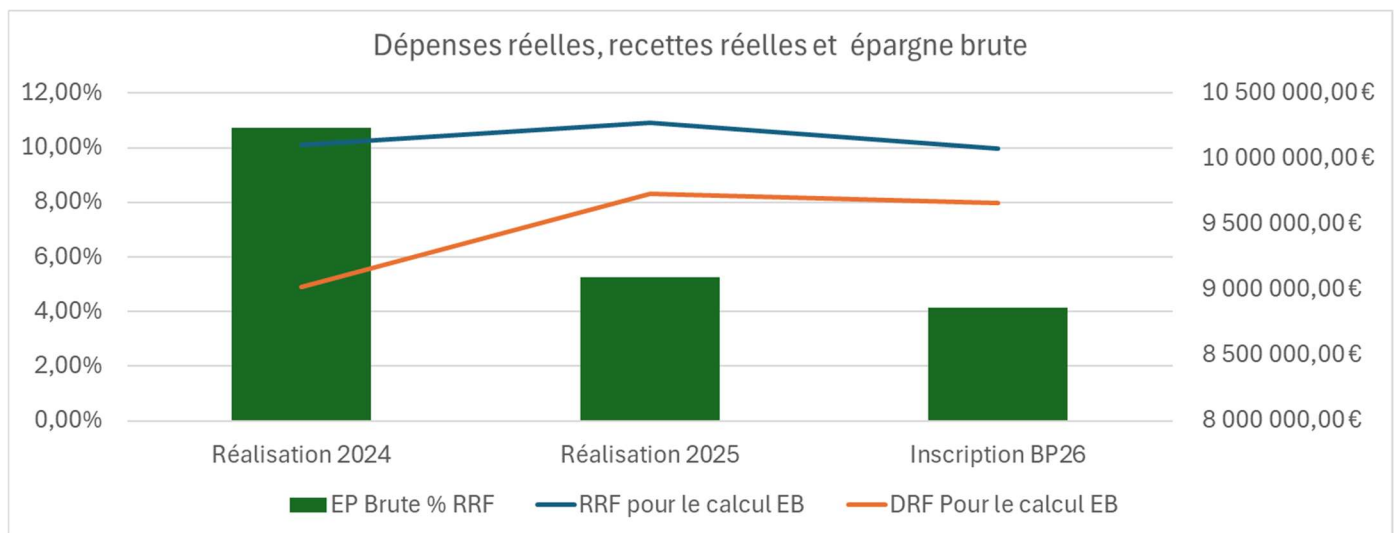
Les provisions permettent, lors de la survenue d'un risque juridique ou financier, de comptabiliser le risque sur l'exercice concerné, afin de ne pas grever les exercices à venir.

Les provisions sont semi-budgétaires, c'est-à-dire qu'elle se prévoient au budget uniquement en dépense pour une provision et en recette pour une reprise de provision.

Les provisions prévues sont les suivantes :

- 45 000 € dans le cadre du règlement des indemnités chômage dans l'attente d'une réponse du Centre de Gestion. La reprise est également prévue en recettes, pour une mise en paiement éventuelle (chapitre 012)
- 50 000 € dans le cadre d'un titre émis auprès d'un créancier en liquidation judiciaire, La reprise est également prévue en recettes, pour une admission en non-valeur éventuelle (chapitre 65).
- 17 000 € dans le cadre des créances douteuses, dont le recouvrement est incertain. Une reprise partielle est également prévue en recette pour 2 000 €.

D. Analyse des résultats prévisionnels de fonctionnement



L'épargne brute, correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi:

- Au remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- A l'autofinancement des investissements.

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

On note pour 2026 un taux d'épargne brute prévisionnel de 4,13 %, sachant, que, dans le cadre des prévisions budgétaires, les taux de réalisation sont en principe supérieur à 100% en recettes et inférieur à ce seuil en dépenses, ce qui améliore ce ratio (5,25% en 2025).

Cela signifie que la capacité de la commune à mobiliser la section de fonctionnement pour investir est limitée, sachant que les seuils minimaux recommandés sont à 7% pour le seuil critique et 10% pour le seuil de vigilance.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situait aux alentours de 15% en 2022 (DGCL – Données DGFIP).

Toutefois, des actions correctives seront entreprises tout au long de l'exercice visant à améliorer l'épargne brute du budget de la commune, par une optimisation des recettes et une gestion rigoureuse des dépenses.

II. Section d'investissement

A. Recettes réelles d'investissement

Chapitre/Opération/ nature	Réalisation 2024	Réalisation 2025	Restes à réaliser	Préparation 2026	Inscription BP26
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 820 291,55 €	1 418 454,88 €		390 547,40 €	390 547,40 €
<i>Dont 1068 - Excédents de fonct. capitalisés</i>	1 494 750,76 €	1 153 319,81 €			- €
13 - Subventions d'investissement	491 708,00 €	1 216 107,00 €	1 626 988,00 €		1 626 988,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		400,00 €			- €
23 - Immobilisations en cours		- €			- €
45 Opérations pour compte de tiers		27 410,49 €			- €
Sous-total	2 311 999,55 €	2 662 372,37 €	1 626 988,00 €	390 547,40 €	2 017 535,40 €

Les principales recettes réelles d'investissement sont constituées par les excédents de fonctionnement capitalisés, les subventions d'investissement, les emprunts, les produits fiscaux et rétributions affectées en investissement (taxe d'aménagement, Fonds de Compensation de la TVA), les recettes issues de transferts de maîtrise d'ouvrage.

En 2026, aucun résultat ne sera affecté au compte 1068, puisqu'il n'y a pas eu de besoin de financement de cette section en fin d'exercice 2025. Le chapitre 10 enregistrera uniquement les produits de la taxe d'aménagement et du FCTVA.

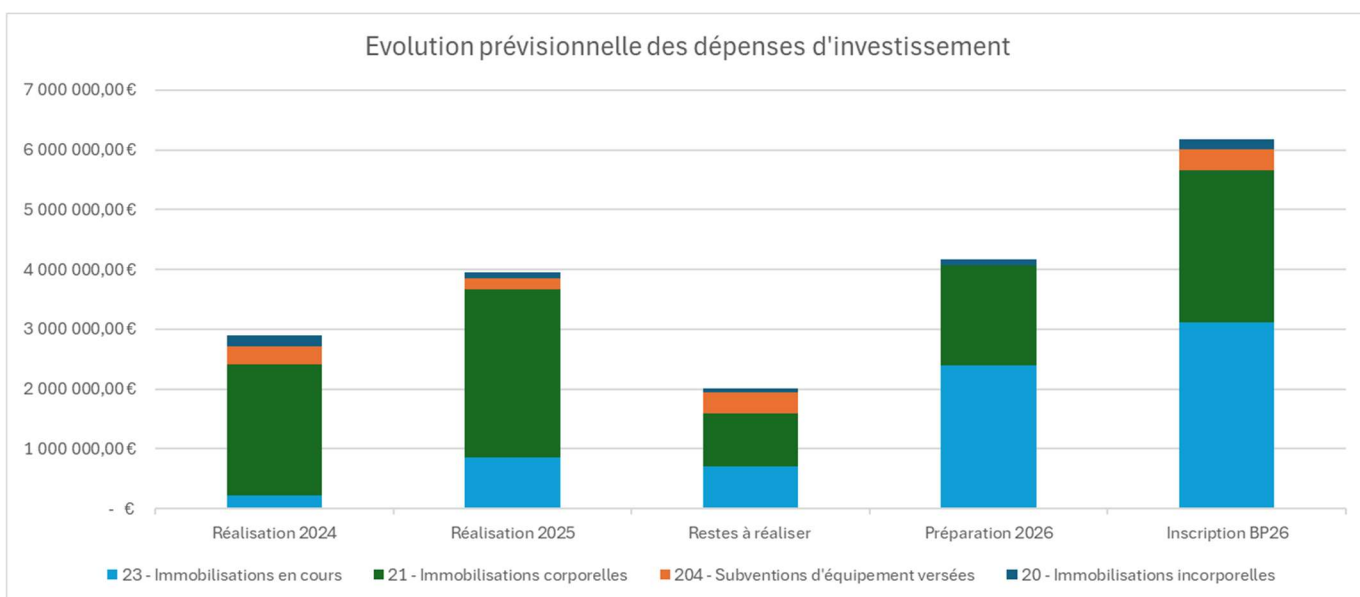
De nombreuses subventions d'investissement par suite des projets réalisés ou en cours, restent à collecter soit 1 626 988 €.

La section d'investissement sera par ailleurs alimentée, outre les recettes réelles, par les excédents antérieurs, et les produits de l'exercice basculés de la section de fonctionnement à l'investissement, soit au total environ 2 520 000 €.

Il n'est pas prévu d'emprunt au budget primitif 2026 pour la réalisation du programme d'investissement.

B. Dépenses réelles d'investissement

Chapitre/Opération/ nature	Réalisation 2024	Réalisation 2025	Restes à réaliser	Préparation 2026	Inscription BP26
20 - Immobilisations incorporelles	186 417,14 €	102 351,19 €	68 352,19 €	100 832,00 €	169 184,19 €
204 - Subventions d'équipement versées	300 407,12 €	187 500,00 €	343 750,00 €		343 750,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2 202 435,58 €	2 810 320,83 €	881 916,81 €	1 667 556,00 €	2 549 472,81 €
23 - Immobilisations en cours	213 190,42 €	859 108,06 €	714 213,86 €	2 398 216,06 €	3 112 429,92 €
Sous-total dépenses d'équipement	2 902 450,26 €	3 959 280,08 €	2 008 232,86 €	4 166 604,06 €	6 174 836,92 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	157 406,55 €	161 271,31 €	- €	165 260,00 €	165 260,00 €
Sous-total dépenses réelles d'investissement	3 059 856,81 €	4 124 551,39 €	2 008 232,86 €	4 331 864,06 €	6 340 096,92 €



Au titre du budget primitif 2026, en dépenses d'investissement il faut d'ores et déjà tenir compte de 3 534 987,86 € de projets engagés :

- Du remboursement du capital des emprunts pour 165 260 €,
- Des projets en cours antérieur à l'exercice 2026 **soit 3 448 232,86 €** :
 - o De dépenses d'équipements et travaux restant à réaliser pour 2 008 232,86 €.
 - o De programmes pluriannuels en cours à terminer pour un montant de 1 380 000 € pour l'école ESPELIDO, et 60 000 € pour les autres projets (solde des anciens marchés du projet maison de santé rue Pauriol, solde d'un marché de la maison des associations).
- Des petits investissements 2026 ouverts sur les **crédits anticipés** suite à la délibération du 10 décembre 2025, pour un montant de 86 755 € au jour de la rédaction de la présente note.

Il restera donc 2 639 849,06 € mobilisables pour les investissements à effectuer et projets à démarrer au budget 2026.

Voici d'ores et déjà les projets en cours d'étude :

Thématiques	Projets	Descriptif	Montant budgétaire prévisionnel 2026 (TTC)
Centre-ville - Rue Pauriol	Aménagement d'une maison France service	Peinture, électricité, sol vitrage chauffage, VMC, huisseries	120 000,00 €
	Halle des producteurs	Peinture, électricité, sol vitrage chauffage, VMC, huisseries	120 000,00 €
Equipements sportifs	Mille club : construction d'un espace multi-sports associatif.	Démolition de l'ancien bâtiment et reconstruction avec agrandissement R+1	En cours d'étude
	Pool house du tennis	Achat et pose de 3 modulaires devant les cours de tennis (selon sélection RT2012 ou RT2020)	150 000,00 €
	Amélioration des rideaux du nouveau gymnase	Remplacement des rideaux	En cours d'étude
	Déplacement de la cuve de récupération d'eau de la piscine	Réalisation d'une dalle, déplacement, et cloture de la cuve de récupération d'eau de la piscine en vue de l'implantation de la maison de santé.	20 000,00 €
Vie associative	Chapelle des pénitents : Aménagement pour des associations	Peinture, électricité, sol vitrage chauffage, VMC, isolation, huisseries	150 000,00 €
	Aménagement d'un espace vert près de l'école maternelle Joliot Curie	Bancs, parc à trottinette, à vélos et création d'un espace vert (attente pour les parents).	20 000,00 €
	Mise en place de la VMC au réfectoire AGLIANA.	Implantation de la VMC qui était inexistante au réfectoire pour le recyclage de l'air.	50 000,00 €
Sécurité publique	Remise en place d'une sirène d'alarme sur le village	Mise en place de la sirène d'alerte à la population à la Maire avec raccordement Wifi et diffusion jusqu'en campagne	20 000,00 €
Mise aux normes	Loi Norma pour la crèche des Auceau	Modification de toutes les portes intérieures avec occulus du 15 au 30 juillet 2026.	120 000,00 €
	pour le bâtiment du VERGON hors centre équestre.	Mise en place des études de maîtrise d'œuvre	105 000,00 €
			875 000,00 €

III. Equilibre budgétaire

Fonctionnement		Investissement	
Chapitres	Crédits votés	Chapitres	Crédits votés
Recettes			
013 - Atténuations de charges	50 000,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	390 547,40 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	688 180,00 €	13 - Subventions d'investissement	1 626 988,00 €
73 - Impôts et taxes	3 874 046,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	
731 - Fiscalité locale	4 478 615,00 €	23 - Immobilisations en cours	
74 - Dotations et participations	623 259,95 €	45 Opérations pour compte de tiers	
75 - Autres produits de gestion courante	362 300,00 €		
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	97 000,00 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	450 938,66 €
		041 - Opérations patrimoniales	4 124 935,95 €
		021 - Virement de la section de fonctionnement	2 119 996,62 €
Total des recettes de l'exercice	10 223 400,95 €	Total des recettes de l'exercice	8 713 406,63 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 119 996,62 €	001 - Solde d'exécution Excéd. de la section d'investissement reporté	1 801 626,24 €
Total des recettes de fonctionnement	12 343 397,57 €	Total des recettes d'investissement	10 515 032,87 €
Dépenses			
011 - Charges à caractère général	2 717 195,00 €	20 - Immobilisations incorporelles	169 184,19 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 439 106,00 €	204 - Subventions d'équipement versées	343 750,00 €
014 - Atténuations de produits	179 000,00 €	21 - Immobilisations corporelles	2 549 472,81 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 311 392,45 €	23 - Immobilisations en cours	3 112 429,92 €
66 - Charges financières	11 768,84 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	165 260,00 €
67 - Charges spécifiques	2 000,00 €		
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	112 000,00 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	450 938,66 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €
		041 - Opérations patrimoniales	4 124 935,95 €
023-Virement à la section d'investissement	2 119 996,62 €		
Total des dépenses de fonctionnement	12 343 397,57 €	Total des dépenses d'investissement	10 515 032,87 €